Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260605-D2026059B-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 05 JUIN 2026

Date de Convocation : 28/05/2026

Mise en ligne le 08/06/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 26
Quorum : 14

L'an deux mille vingt six
Le Vendredi 05 juin à 20 heures trente minute

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry RESTIF, Maire

PRESENTS : M. RESTIF, Mme PÉRON, M. LE VERGER, Mme AUBERT PLARD, M. DELENCLOS, Mme FERRÉ, Mme MASSARD, M. GUIBERT, M. BONNIER, Mme BOUCHET, M. CARRÉ, Mme CORGNE LAVIGNE, Mme GARNIER, Mme GAUTIER, Mme KIRIOLET, M. LANOË, M. LECELLIER, Mme LEGGERI, M. HUGER, Mme PORAS, M. SANDOZ, M. SOLLIER, Mme SOURDRILLE, Mme VILFEU

EXCUSÉS : M. LUGAND, M. BRÉAL, M. BOTTIER,

POUVOIR : M. BRÉAL donne pouvoir à M. RESTIF
M. BOTTIER donne pouvoir à M. GUIBERT

SECRÉTAIRE : M. Claude DELENCLOS est nommé secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

2026-59 – Domaine et Patrimoine –Emplacement réservé n°7 - Acquisition des AB 914 et AB 915 – Rue maréchal Foch

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

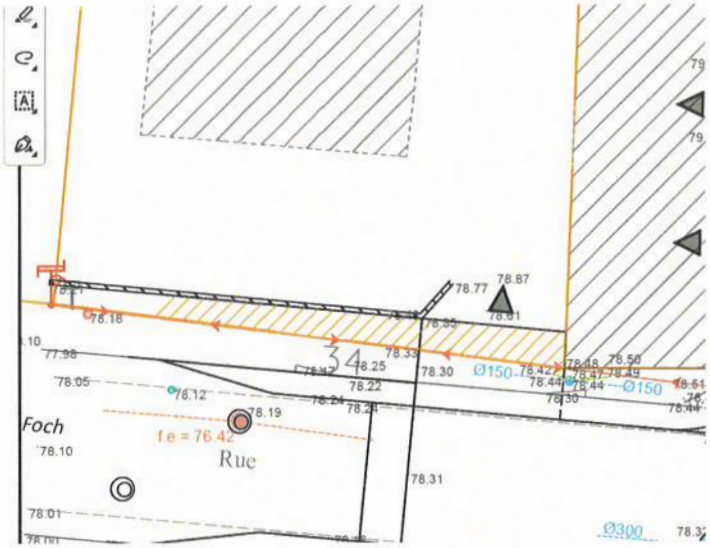
Rapport :

Les consorts LAVIGNE sont propriétaires de la parcelle AB n°696 (1150m²), située au 34 Rue Maréchal Foch.
Leur terrain est contigu à la place Saint Exupéry et jouxte la nouvelle voie qui relie la place des cars à la rue Guynemer, au Sud de la salle de sport Bernard Papin.



Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260605-D2026059B-DE

Dans le cadre de l'aménagement urbain de la rue Foch, les consorts LAVIGNE ont été sollicités pour céder gracieusement à la commune la partie de leur terrain en front de rue au sud pour permettre un aménagement de qualité.



Par ailleurs, à l'occasion des échanges avec la mairie, ils ont proposé de céder la partie de leur terrain située au Nord, en emplacement réservé au PLU.

En effet, lors de la révision générale du PLU, un emplacement réservé n°7 a été instauré sur 3 parcelles en vue de la réalisation d'une voirie. Bien que la route ait été réalisée, la commune souhaite toujours acquérir cette bande de 6 m de large pour compléter les aménagements de voirie. Un bornage a eu lieu. L'emprise à acquérir est de 88 m².



La commune n'a pas obligation de saisir les Domaines pour avis, lorsque le montant de l'acquisition est inférieur à 180.000€. Les consorts LAVIGNE proposent de céder leur terrain à la commune à 13€/m², soit 1 144 €. Ce prix est cohérent par rapport au zonage du terrain situé en zone UL.

Il proposé d'acquérir la parcelle au prix de 1 144,00€.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260605-D2026059B-DE

Ceci exposé,

Vu l'article L. 3211-14 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques
Vu les articles L 2121-29 et L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la proposition des consorts LAVIGNE en date du 04 mai 2026,
Considérant l'intérêt général du projet

Le Conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, par vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Donne** un avis favorable à l'acquisition à titre gracieux de la parcelle cadastrée section AB n°915 d'une superficie de 32 m², sise 34 Rue Maréchal Foch
- **Donne** un avis favorable à l'acquisition de la parcelle cadastrée section AB n°914 d'une superficie de 88 m², sise 34 Rue Maréchal Foch, au prix de 13€/m² soit un prix total de 1 144,00€
- **Précise** que les frais d'acte seront à la charge de la commune,
- **Précise** que les frais de bornage seront pris en charge par la commune,
- **Désigne** l'office notarial de Retiers, Maître Le POUPON ou Maître PIED, pour rédiger l'acte à intervenir,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en lien avec ce dossier

P.J. en annexe : Plan de bornage

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire

Thierry RESTIF

MAIRIE de RETIERS
Ille-et-Vilaine

Le secrétaire de séance

Claude DELENCLOS